

Violences faites aux femmes : des mots forts sans moyens nouveaux

Emmanuel Macron a présenté plusieurs mesures concrètes

Le cadre était solennel et les mots forts. Evoquant son sentiment « *d'horreur et de honte* » face aux violences faites aux femmes, Emmanuel Macron a proclamé la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes grande cause nationale du quinquennat, samedi 25 novembre à l'Élysée, Journée internationale de lutte contre ces violences. Conséquence probable de l'affaire Weinstein et de la libération de la parole des femmes victimes de violences, jamais un président de la République n'avait consacré un discours aussi long à ce sujet.

« *Nous avons changé d'époque* », s'est réjoui l'ancienne secrétaire nationale adjointe d'Europe Écologie-Les Verts Sandrine Rousseau, après le discours. « *Un grand nombre de mesures réconfortantes ont été annoncées*, a commenté le médecin Gilles Lazimi, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. *Nous aimerions que les moyens suivent.* » C'est le grand bémol souligné par les personnalités et associations spécialistes du sujet : aucun budget supplémentaire n'a été annoncé. Si la forme est saluée, le doute existe donc sur la mise en œuvre concrète des annonces.

L'Élysée évoque les 420 millions d'euros consacrés chaque année à l'égalité entre les sexes, mais il s'agit de sommes déjà existantes, consacrées à l'ensemble des nombreuses politiques d'égalité (y compris l'accès au sport, l'aide à la garde d'enfants, l'égalité professionnelle...) et non spécifiquement à la lutte contre les violen-

L'Élysée évoque les 420 millions

d'euros consacrés chaque année à l'égalité entre les sexes, mais il s'agit de sommes existantes

ces. Quant au budget du secrétariat d'État à l'égalité de Marlène Schiappa, il est maintenu à près de 30 millions d'euros en 2018 – la coupe de 25 % effectuée en 2017 n'est donc pas reconduite. « *Comment faire une grande cause nationale sans mettre 1 euro sur la table ?* », interroge la féministe Caroline De Haas.

Emmanuel Macron a cependant multiplié les expressions montrant une prise en compte de l'importance du sujet. Jugeant « *indispensable que la honte change de camp* », il a fait respecter une minute de silence en hommage aux femmes battues, violées et tuées par leurs conjoints. « *Notre société tout entière est malade du sexisme*, a-t-il poursuivi. *Il faut agir avant que nos enfants soient éduqués par des stéréotypes et des clichés, et diffuser une culture de l'égalité.* » « *Comme tout cela est construit, nous pouvons le déconstruire* », a-t-il encore déclaré.

Ce vocabulaire d'inspiration féministe a satisfait les 200 invités, personnalités, responsables institutionnels et associatifs engagés en faveur des droits des femmes. Fidèle à la politique du « *en même temps* », M. Macron a toutefois mis en garde à plusieurs reprises contre une société « *de la délation* », « *puritaine* », « *où chaque rapport*

entre un homme et une femme [deviendrait] un interdit ».

A l'appui du propos, plusieurs annonces. Rappelant qu'un projet de loi de lutte contre les violences sexuelles et sexistes serait déposé au premier semestre 2018, il a confirmé la création d'un délit d'outrage sexiste, « *verbalisable immédiatement avec un montant dissuasif* », pour juguler le harcèlement de rue. Comme plusieurs ministres l'avaient déjà laissé entendre, le délai de prescription pour les victimes mineures de crimes sexuels passera de vingt à trente ans après la majorité.

« Combat culturel »

Sur l'âge au-dessous duquel un mineur sera considéré comme n'ayant pu consentir à un acte sexuel avec un majeur, M. Macron a évoqué une « *préférence personnelle* » pour 15 ans. C'est le seuil en faveur duquel militent nombre d'associations, même si le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, instance indépendante placée auprès du premier ministre, a préconisé 13 ans. « *L'âge de 14 ans est celui auquel il peut y avoir un décalage important entre une maturité physique apparente et une immaturité affective* », fait valoir Fatima Benomar, porte-parole des Effronté-e-s.

De nombreuses mesures ne relevant pas de la loi ont été énumérées. Parmi elles, la mise en œuvre d'un « *questionnement systématique des femmes par tous les professionnels de santé* », afin de mieux repérer les victimes de violences, est particulièrement saluée. « *Souvent les femmes ont peur d'aller déposer plainte au*

commissariat, a déclaré M. Macron. *La justice viendra désormais aux femmes, et non l'inverse.* Des plaintes pourront être déposées à l'hôpital. La création d'une dizaine d'unités spécialisées dans la prise en charge du psychotraumatisme a été confirmée.

Pour mener le «*combat culturel*» en faveur de l'égalité entre les sexes, le président estime nécessaire de former davantage les per-

sonnels en crèches et les professeurs des écoles. «*Dès 2018, dans toutes les écoles, un module d'enseignement et de prévention consacré à la lutte contre le sexisme et les violences sera intégré*», a-t-il affirmé, sans préciser comment celui-ci s'articulera avec l'existant. La lutte contre le sexisme dans la formation des enseignants faisait déjà figure de priorité sous le précédent quinquennat, avec un ré-

sultat mitigé. Des opérations de sensibilisation «*dans l'école et auprès des parents*» seront menées afin de prévenir l'accès des collégiens à la pornographie. «*Nous ne pouvons ignorer ce genre qui fait de la femme un objet d'humiliation*», a affirmé M. Macron. Les pouvoirs de sanction du Conseil supérieur de l'audiovisuel seront en outre étendus aux contenus numériques. ■

GAELE DUPONT